

Site de Tilloy-les-Mofflaines, Radinghem et St Omer

VAE Validation des Acquis de l'Expérience

Public :

Personne souhaitant faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification sans avoir à suivre une formation.

Salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles, proches aidants.

Public non éligible : les salariés du secteur public.

Objectifs visés :

Valider la certification souhaitée au travers de son expérience.

Conditions d'admission, prérequis :

avoir un diplôme accessible sur la plateforme France VAE, et

faire partie des publics éligibles au nouveau parcours France VAE.

disposer d'expériences professionnelles ou extra-professionnelles liées au diplôme visé et avoir des objectifs clairs (reconnaissance de compétences, reconversion, évolution de carrière, etc.).

Modalités d'accès :

Candidater sur la plateforme <https://vae.gouv.fr/> et cliquer sur « démarrer un parcours ».

Délais d'accès :

Nous consulter.

Durée de l'action :

Selon avancement, environ 12 mois.

Modalités et moyens pédagogiques :

Un accompagnement personnalisé par un référent AAP (Architecte Accompagnateur de Parcours) :

- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- salle d'entretien,
- Centre de Documentation et d'Information,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

Démarche :

Démarche :

- Choix du diplôme visé.
- Candidature.
- Rencontre avec l'AAP.
- Parcours d'accompagnement et rédaction du dossier de validation.
- Passage devant le jury.

Méthodologie d'Accompagnement :

En 8 séances :

- Séquence 1 : Présentation du dossier de validation et méthodologie. Remise du memento VAE.
- Séquence 2 : Adéquation de l'expérience professionnelle avec la certification visée. Mise en valeur des connaissances, compétences, aptitudes professionnelles et personnelles.
- Séquence 3, 4, 5 et 6 : Lecture, correction, axes d'amélioration.
- Séquence 7 : Vérification du dossier.
- Séquence 8 : préparation au jury.

Dispositif d'évaluation de l'action et Validation du diplôme :

Passage devant un jury de validation.

Tarifs :

2040 €.

Financements :

CPF, OPCO, Transition Pro, personnel.

Poursuite de formation possible :

En fonction du diplôme ou de la certification, nous consulter.

Contact :

Tilloy :

Christian DEPAEUW, AAP : christian.depaeuw@educagri.fr

Secrétariat : cfppa.arras@educagri.fr – Tél. : 03 21 60 73 10

Radinghem :

Matthieu BECUE, AAP : matthieu.becue@educagri.fr

Secrétariat : cfa.radinghem@educagri.fr – Tél. : 03 21 41 01 22

St Omer :

Véronique BREVIER, AAP : veronique.brevier@educagri.fr

Secrétariat : cfa.saint-omer@educagri.fr – Tél. : 03 21 11 54 70.

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Lignes de bus, gare SNCF.